



SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LA REPRODUCTION

INFORMATION SUR LA VACCINATION COVID ET LES PATIENTS EN AMP À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Compte tenu des questionnements actuels auxquels les professionnels de l'AMP font face et en attendant des recommandations de l'ABM, nous vous transmettons ci-dessous les recommandations de l'HAS et de nos collègues belges (BSRM).

Informations HAS sur la vaccination des femmes enceintes du 02/03/2021

COVID et Grossesse

Les nouvelles données majoritairement issues d'une étude américaine portant chez les femmes enceintes indiquent désormais que la grossesse est **un facteur de risque indépendant de développer des formes graves** qu'il s'agisse des hospitalisations ou des décès associés à la Covid-19. Bien que ce **risque soit plus faible** (RR de l'ordre de 1,7) que pour **les patients âgés ou présentant des comorbidités**, celui-ci **semble augmenter avec l'âge de la mère (>35 ans)** et avec la **présence de comorbidités** telles que **l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires**. Ceci reste à confirmer à partir d'autres études réalisées notamment en populations de femmes européennes

Grossesse et vaccination COVID

Pour les femmes enceintes, la HAS rappelle, que malgré l'absence de données suffisantes au cours de la grossesse, **l'administration des vaccins contre la Covid-19 chez la femme enceinte n'est pas contre-indiquée** ; elle doit être **envisagée si les bénéfices potentiels l'emportent sur les risques** pour la mère et le fœtus. En particulier, les femmes enceintes de **plus de 35 ans** ou celles présentant d'autres comorbidités comme **l'obésité ou le diabète** ou les femmes enceintes susceptibles d'être en **contact avec des personnes infectées** du fait de leur activité professionnelle pourraient se voir proposer la vaccination. Par mesure de précaution, dans l'attente des résultats finaux des études menées chez l'animal pour le vaccin à vecteur viral d'AstraZeneca et compte tenu des syndromes de type grippal ayant été rapportés avec ce vaccin, la HAS, conformément aux recommandations de l'ANSM, recommande de **privilégier chez la femme enceinte les vaccins à ARNm** (Comirnaty® ou Moderna®), pour lesquels les études animales n'ont pas montré de conséquence sur le développement du fœtus.

Vaccination COVID et allaitement

Par ailleurs, il n'existe pas d'étude sur le passage de ces vaccins dans le lait ou chez la femme allaitante, mais la HAS rappelle que, sur la base des mécanismes biologiques (dégradation rapide

<https://s-m-r.org>

Secrétariat : 06 22 02 01 79 – secretariat@s-m-r.org



SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LA REPRODUCTION

des ARNm), il n'y a pas d'effet attendu chez le nourrisson et l'enfant allaité par une femme vaccinée. La vaccination chez la femme allaitante est donc possible.

Communiqué de la BSRM (Société Belge de Médecine de la Reproduction)

La vaccination des femmes enceintes n'est pas systématiquement conseillée à ce jour à cause du manque de données scientifiques. Elle peut être cependant envisagée pour les femmes enceintes et celles qui souhaitent concevoir selon une évaluation au cas par cas de la balance bénéfiques/risques (femmes ayant un grand risque d'exposition au covid ou présentant des facteurs de comorbidité).

Un délai de deux mois entre la vaccination et la conception n'est plus recommandé.

En résumé :

- L'accès au traitement de la fertilité pour les hommes et femmes ne sera pas retardé par la disponibilité du vaccin ou la décision personnelle de chacun à ce sujet. Cependant, si possible, la vaccination sera systématiquement proposée avant un traitement antirétroviral pour les patients à haut risque (maladies chroniques, obésité).
- Le report d'une conception suite à une vaccination n'est plus considéré comme nécessaire mis à part quelques jours (préconisation de 5 jours) pour laisser le temps aux effets secondaires potentiels de passer.
- Le formulaire de consentement devra être adapté en incluant les informations sur la stratégie vaccinale